

« Ne nous libérez pas ! »

L'ambiguïté du principe de l'avance sur salaire à partir de l'exemple des briqueteries en Inde du Sud¹

*Isabelle Guérin**, *Marc Roesch***, *G. Venkatasubramanian****

Alors que nous entrons dans une briqueterie de la banlieue de Chennai (Inde du Sud), zone réputée pour sa forte concentration de personnel asservi, un travailleur s'exclame en nous voyant approcher « encore quelqu'un qui veut nous libérer ! ». Les rires fusent mais immédiatement le travailleur et ses acolytes se sont remis à l'ouvrage et ne se préoccupent plus de leurs visiteurs.

Cette anecdote résume à elle seule la perversité et le cynisme d'un mode d'accumulation prédominant en Asie du Sud et en particulier en Inde, fondé sur une main-d'œuvre à la fois mobile et asservie. L'intensification de modes d'accumulation de type capitaliste, bien loin de conduire à la sécurisation et à l'amélioration des conditions de travail, s'est au contraire nourrie de cette main-d'œuvre migrante, réputée pour sa discipline et sa docilité, bien adaptée aux besoins de modes de production cycliques, continus et faiblement capitalistes². L'emploi suit un mouvement de flux et reflux perpétuel, où des flots de travailleurs de misère vont et viennent au gré des besoins et des pics de production. Le lien de dette entre employeurs ou recruteurs et travailleurs constitue le pivot de cette forme particulière d'asservissement nomade, elle est le rouage principal d'un système parfaitement bien huilé et extrêmement difficile à enrayer.

L'objectif de cet article est d'analyser les implications et les ambiguïtés de ce lien de dette entre employeurs et travailleurs à partir d'une étude de cas : les mouleurs des briqueteries de la banlieue de Chennai (Tamil Nadu, Inde du Sud), dont les

1. Nous remercions vivement Ponnarasu pour l'assistance technique dans la collecte de certaines données et leur traitement, Jan Breman, Isabelle Hillenkamp, Solène Morvant-Roux, David Picherit, Jean-Michel Servet ainsi que deux lecteurs anonymes pour leurs commentaires sur une première version de ce texte. Les données ont été collectées en partie dans le cadre d'un programme de recherche soutenu par le Bureau International du Travail.

* Économiste, IRD-LPED, Institut Français de Pondichéry – isabelle.guerin48@wanadoo.fr.

** Économiste, IRD-LPED, Institut Français de Pondichéry – marc.roesch@ifpindia.org.

*** Socioéconomiste, chercheur à l'Institut Français de Pondichéry.

2. Voir sur ce sujet par exemple les travaux de Breman [1996, 2004], Byres *et alii* [1999], Kapadia [1996], Harris [1992], Harris-White [2003], Srivastava [2005].

travailleurs sont originaires de villages ruraux situés à environ 200 km au sud (essentiellement le district de Villipuram). Du côté des employeurs, l'avance sur salaire est une réponse aux contraintes techniques d'un processus de production spécifique. C'est aussi un moyen de compresser les coûts, et le pouvoir de négociation des travailleurs, lorsqu'il existe, se joue principalement sur le montant des avances et non sur le montant des salaires. Du côté des travailleurs, l'analyse des interactions avec les autres filières d'activité, en particulier agricoles, ainsi qu'avec les autres formes d'accès au crédit, montre comment le principe de l'avance participe à la mise en place de chaînes de dépendance et à la construction des trajectoires individuelles, familiales mais aussi collectives (une communauté à l'échelle d'un village). Dans un contexte où l'agriculture crée de moins en moins d'emplois, la filière brique joue un rôle d'absorption (partiel) du surplus de la main-d'œuvre agricole, de manière toutefois inégale selon que l'on est en zones sèches ou irriguées. L'étude de cas d'un village situé en zones sèches illustre cette notion de trajectoire et montre comment l'avance est devenue un élément essentiel dans la lutte quotidienne pour la survie mais aussi pour le statut et le prestige à travers les alliances matrimoniales.

Nous avons suivi l'évolution du secteur de 2003 à 2006, en combinant le point de vue des travailleurs, des recruteurs de main-d'œuvre ainsi que des propriétaires de briqueteries. Les observations qualitatives ont été complétées avec un travail minutieux mais aussi très laborieux de collecte de données chiffrées auprès d'environ 200 familles, réparties dans une dizaine de villages représentatifs de la diversité des contextes socioéconomiques d'origine des migrants. L'objectif était non pas de prétendre à une image exhaustive et exacte de la réalité – la difficulté à obtenir des données précises est telle que ce type d'effort est vain – mais tout au moins de fournir des ordres de grandeurs et de mettre en évidence des dynamiques en cours.

Les briqueteries : l'avance au cœur du processus de production

Les briqueteries ferment pendant la saison des pluies et ne fonctionnent donc que de manière saisonnière, 6 à 8 mois par an (décembre-juillet). Le système de recrutement est le suivant : la majorité de la main-d'œuvre est constituée de travailleurs migrants liés au propriétaire de la briqueterie par une avance, octroyée pendant la saison creuse, au village d'origine des travailleurs. Dans la majorité des cas (73 % d'après nos observations), l'avance est octroyée par l'intermédiaire d'un recruteur de main-d'œuvre (*maistry*).

Le travailleur – ainsi qu'un ou plusieurs membres de sa famille puisque le travail est réalisé par équipe de deux à trois personnes en moyenne – s'engage à travailler jusqu'à l'extinction de la dette. Durant la période de production, le groupe de travailleurs reçoit une rémunération hebdomadaire : le montant est supposé répondre aux besoins essentiels des travailleurs tout en étant indexé sur la production. À la fin de la saison, les comptes sont soldés : la production totale de la saison détermine la rémunération totale (le paiement se fait à la pièce), de laquelle est déduite le montant des avances ainsi que la somme des rémunérations hebdomadaires. Le solde peut être nul, négatif – les travailleurs devront revenir l'année suivante – ou positif : les

travailleurs reviennent avec une épargne. Les caractéristiques de ce mode de gestion de la main-d'œuvre (avance et salaire à la pièce) répondent aux contraintes d'un mode de production saisonnier et continu (la perte de main-d'œuvre en cours de saison remettrait en question l'ensemble de la chaîne de production)³. Le salaire à la pièce est supposé assurer une certaine productivité tout en transférant une partie des risques (pluie, rupture d'approvisionnement en matières premières) sur les travailleurs. Du fait de l'avance, les travailleurs sont obligés de rester sur le site de production jusqu'à la fin de la saison. Cette obligation garantit la continuité de la chaîne de production et c'est ainsi que les propriétaires de briqueteries justifient leur recours aux avances.

L'avance est également un moyen de compresser les coûts. À l'instar de nombre d'observations faites dans d'autres secteurs et d'autres zones de l'Inde⁴, les salaires des « locaux » sont nettement supérieurs à ceux des migrants (de 20 à 30 % d'après nos calculs). C'est également un moyen de répondre à la concurrence et à la pénurie (relative) de main-d'œuvre en limitant l'augmentation des salaires.

Avec un effectif proche de 500 000, l'État du Tamil Nadu concentre plus de 12 % de la main-d'œuvre totale et observe l'une des plus fortes croissances, à la fois en termes absolus (7,51 % entre 1993-1994 et 1999-2000) et relatifs (la proportion de travailleurs des briques par rapport à la population active totale est passée de 1,15 % en 1993-1994 à 1,77 % en 1999-2000)⁵. Quelles sont répercussions de cette croissance sectorielle sur les travailleurs ? Alors que le cours des briques a doublé entre 2000 et 2006, nos données d'enquêtes révèlent que les revenus⁶ par tête augmentent à peu près au rythme de l'inflation (entre 3 et 5 % par an). Les montants des avances, en revanche, augmentent plus rapidement, d'environ 6,5 % par an entre 2000 et 2004, et il semblerait que la hausse ait été plus forte encore au cours des deux dernières années. Les conséquences directes de ce décalage entre l'évolution des avances et des salaires sont doubles. D'une part, le tiers des familles augmente au fil des années le nombre de migrants alors que la tendance inverse est exceptionnelle (3 %). D'autre part, les familles sont de plus en plus nombreuses à revenir endettées en fin de saison : elles étaient une minorité en 2000 (4 %) alors qu'en 2004, elles représentent près d'un tiers de notre échantillon (29 %) et il est fort probable que cette proportion se soit encore accrue en 2006. La dépendance des migrants à l'égard du secteur (tant en termes de membres actifs impliqués que d'endettement) est donc croissante.

Il ne s'agit que de tendances générales dans la mesure où les moyennes annoncées masquent des disparités relativement fortes entre familles, tant au niveau des

3. Comme dans bien d'autres secteurs, voir par exemple Gooptu [2001, p. 55], Breman [1996], Kapadia [1996].

4. Voir sur ce point les travaux de Breman [1986, 1993, 2003, 2004], Byres *et alii* [1999], Kapadia [1996], Harriss [1992], Harriss-White [2003], Srivastava [2005].

5. Nous nous appuyons ici sur les données de la *National Classification of Occupations* (NCO) élaborée par la *National Sample Survey Organisation* et reprises dans Prakash [2006].

6. Il est extrêmement difficile d'obtenir des données fiables sur les avances et les revenus, la meilleure méthode que nous avons trouvée a consisté à nous appuyer sur les carnets de compte des recruteurs et à les confronter aux propos des travailleurs.

avances, des revenus que des soldes. Une chose est néanmoins certaine : le pouvoir de négociation des travailleurs s'exerce essentiellement sur les avances. Les tentatives de discussions sur le montant du salaire à la pièce sont exceptionnelles et semblent vouées à l'échec. Sur ce point, la solidarité entre propriétaires de briqueterie fonctionne de manière remarquable : les augmentations sont décidées de manière collective au niveau du Tamil Nadu par la branche régionale de l'association des employeurs (*Brick and Tile Manufacturers Association*). Les propriétaires disent être liés par un accord tacite et aucun d'entre eux, disent-ils également, ne se permettrait de dévier à cette règle : c'est bel et bien l'avance qui permet de fidéliser les travailleurs, et éventuellement quelques cadeaux distribués en fin de saison (alcool, vêtements). Par ailleurs le montant du salaire à la pièce est fixé chaque année en fin de saison : négocier avant le départ n'a donc pas de sens. La crainte de ne pas être payé en fin de saison ou d'être dupé ainsi que l'absence de coût direct (il n'y a pas de taux d'intérêt sur l'avance) sont deux arguments supplémentaires avancés par les travailleurs lorsqu'ils essaient d'obtenir le montant maximal d'avance, quitte à revenir endettés en fin de saison. Quant au concept de négociation collective, il est inexistant. Les travailleurs originaires du même village sont dispersés dans des sites de production différents, souvent à la demande des propriétaires, justement très méfiants face aux risques de regroupement et d'action collective. Nous n'avons jamais rencontré de syndicats impliqués sur les questions de salaire dans les briqueteries de la zone étudiée. C'est le recruteur qui est supposé représenter les travailleurs auprès du propriétaire des briqueteries. Non seulement sa propre marge de manœuvre est fort limitée, mais il essaie d'abord et surtout de négocier sa propre commission. Les rares fois où il s'exprime au nom des travailleurs, la question des rémunérations est bel et bien évoquée⁷ mais elle porte sur le nombre de briques considérées comme « endommagées » lors de la production, technique usuelle employée par les propriétaires de briqueterie pour réduire les rémunérations.

Le point de vue des travailleurs

La majorité des travailleurs sont de caste *paraiyar*, considérée comme l'une des plus basses castes au Tamil Nadu. Quel que soit le critère retenu (revenu, patrimoine, vulnérabilité), et même s'il existe une certaine disparité, toutes les familles peuvent être considérées comme « pauvres ». En 2004, les revenus annuels sont compris pour la majorité (80 %) entre 10 000 et 30 000 Rs⁸. Une minorité (10 %) est dans une position légèrement meilleure en termes de revenus et pour la plupart

7. Les autres sujets de négociations portent sur le montant des avances, les conditions de vie (logement, accès à l'électricité, etc.) et de travail (approvisionnement régulier en matière première, principalement l'eau et le sable).

8. Soit 175 à 525 euros. Précisons néanmoins qu'il n'est guère pertinent de donner l'équivalent en euros du fait de la disparité de pouvoir d'achat. À titre de comparaison, le seuil officiel de pauvreté en Inde était fixé en 2004 à environ 15 000 Rs par famille (pour une famille de 5 personnes) sachant qu'il est évident que ce montant est fortement sous-évalué : un niveau de vie décent supposerait plutôt un revenu de 50 000 Rs. Ici encore, collecter des données fiables relève du défi. Suivre les familles dans la durée et reconstituer avec elles leurs calendriers de travail tout en ayant une bonne connaissance du contexte socioéconomique et surtout agricole local permettent d'aboutir à un résultat convenable.

d'entre eux, le revenu additionnel provient de la terre : la famille dispose d'un petit lopin qu'elle arrive à exploiter. Pour autant, être propriétaire n'est en rien un gage de sécurité compte tenu de la très faible rentabilité de l'agriculture : ils sont près de 30 % à exploiter la terre, mais plus des deux tiers en tirent des revenus très limités voire des pertes une année sur deux. Les mieux lotis, mais ils sont très peu nombreux (3 %), peuvent compter sur un emploi en ville relativement régulier. Tous les autres (environ 60 %) sont travailleurs journaliers, la plupart dans l'agriculture. Au-delà des revenus, dont les montants sont difficiles à connaître (les travailleurs eux-mêmes sont incapables d'estimer leurs revenus annuels) les différences se jouent en termes de patrimoine et en particulier d'habitat : la majorité (60 %) se contente d'une maison *kacha* (argile et chaume), les autres ont des maisons *pakka* (murs en dur et parfois toits en tuile) mais la moitié d'entre eux l'ont acquise *via* une subvention gouvernementale. Les différences se jouent également en termes de dépenses de prestige, en particulier lors des alliances matrimoniales, nous y revenons plus loin.

Les revenus tirés des briqueteries représentent 60 à 90 % des revenus globaux des familles – 80 à 90 % pour les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui sont travailleurs journaliers ou pour lesquels l'agriculture n'est pas rentable. Ces maigres revenus s'acquièrent au prix de très longues journées de travail (12 à 16 heures par jour, dont une moitié effectuée de nuit), d'autant plus fatigantes que les tâches sont très physiques. La majorité des travailleurs travaillent six jours sur sept. L'intensité du travail, l'exposition permanente au soleil, à la poussière et la chaleur des fours, l'absence d'eau potable et enfin la mauvaise qualité de la nourriture surexposent les travailleurs à diverses maladies, en particulier dysenterie, allergies et maladies de peau, fièvres, douleurs musculaires. Environ 50 % des familles emmènent leurs enfants et les font travailler à partir de l'âge de 5/6 ans. Le travail des enfants permet de produire davantage ou plus vite, de rembourser plus rapidement l'avance mais aussi d'en obtenir davantage (environ 1 000 Rs par enfant en 2004) et les parents ne s'en cachent pas⁹.



© Pierre Gard, 2004

9. Pour plus de détails sur le travail des enfants dans ce secteur au Tamil Nadu, voir Bhukhut et Ballet [2006].

Le principe de l'avance n'est absolument pas questionné. « C'est comme ça », disent les travailleurs, et plusieurs arguments entrent en jeu. On retrouve tout d'abord un constat classique en Inde : l'avance comme « garantie » d'emploi ou du moins pensée comme telle [Pouchepadass, 1980]. Les travailleurs sont très explicites sur ce point. Le système de l'avance permet une garantie mutuelle. Le propriétaire de la briqueterie est ainsi assuré que le travailleur lui sera fidèle tout au long de la saison, et réciproquement, le travailleur est assuré de travailler pendant au moins 6 mois. Sans avance, les propriétaires « ne nous respectent pas », disent également les travailleurs : en cas de problème, un travailleur qui n'est pas endetté sera immédiatement renvoyé, alors que pour un travailleur endetté, le propriétaire cherchera à trouver une solution, et sera de toute façon obligé de garder le travailleur jusqu'au remboursement de la dette. Certains travailleurs vont plus loin encore et considèrent que du fait de la dette, il y a nécessairement un « lien » entre les deux parties, qui sont de ce fait « responsables » l'une de l'autre.

L'avance au cœur des trajectoires individuelles et collectives

Une analyse plus fine du rôle de l'avance dans les trajectoires individuelles et familiales révèle d'autres arguments, moins explicites. Comprendre pleinement le rôle joué par l'avance suppose une analyse globale des « marchés » locaux de l'emploi et du crédit ainsi que des aspirations individuelles et collectives (pourquoi s'endette-t-on ?), et ce faisant de la dynamique globale des groupes sociaux. Comme dans le reste de l'Inde¹⁰, l'endettement est la première et principale réponse aux besoins financiers, tant les aléas du quotidien (nourriture, santé) que ceux d'un horizon de long terme (rituels sociaux et religieux). Les populations étudiées ici sont peu ou pas solvables d'un point de vue strictement matériel. Les familles les plus vulnérables n'ont quasiment rien, elles ont vendu le peu qu'elles avaient (bijoux, parfois terre) pour payer des frais de santé, de mariage ou suite à la perte d'emploi d'un des membres de la famille. Les autres ont quelques bijoux, de la vaisselle, parfois la télévision, un peu de bétail et de terre. L'épargne monétaire est quasi-inexistante, faute de moyens bien sûr, mais aussi parce qu'elles sont en permanence sollicitées par leur entourage – solidarité oblige.

En l'absence de garanties matérielles, ce sont principalement des garanties de nature sociale (confiance et connaissance mutuelle) mais surtout le fait de gager sa force de travail qui permettent un accès au crédit. Tentons une typologie des principales sources d'emprunts. Dans les villages étudiés ici, cinq catégories – aux frontières éminemment mouvantes et non hermétiques – se dégagent. La première catégorie regroupe l'entourage proche : connaissance mutuelle, confiance, réciprocité et obligation sociale sont les règles du jeu, la frontière étant parfois floue entre dons contre dons avec surenchère et emprunts réciproques. On trouve ensuite les prêteurs « professionnels », c'est-à-dire pour lesquels le prêt est véritablement une

10. Et sans que ce soit une spécificité contemporaine, voir par exemple Chandavarkar [1994], Gooptu [2001, p. 54], Hardiman [1996], Pouchepadass [1980].

profession. Ici, il s'agit de prêteurs sur gage (principalement bijoux), de sociétés financières et de prêteurs itinérants. On trouve également les commerçants (épicerie de village, boutique du bourg voisin) : alimentation et biens de consommation courante (droguerie, vaisselle, vêtements) s'achètent très souvent à crédit. Une autre catégorie regroupe des personnes aisées résidant à proximité (fonctionnaires, propriétaires terriens, salariés permanents, migrants saisonniers capables de rentrer avec un solde positif en fin de saison, etc.) en quête de placements pour leurs surplus de revenus. Or le prêt est de toute évidence un placement très rentable. Les débiteurs les décrivent soit comme des gens « riches », « de connaissance » ou encore par leur nom de caste s'il est différent du leur (« reddiar », « gens de l'ur »¹¹). Les conditions du prêt (montant, taux d'intérêt, etc.) sont ensuite très variables d'un contexte à l'autre, d'un prêteur à l'autre et ont tendance à s'ajuster aux opportunités disponibles dans les trois autres catégories. Enfin la dernière catégorie regroupe les employeurs ou recruteurs de main-d'œuvre : même si d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, c'est d'abord et avant tout le fait de gager sa force de travail qui conditionne l'existence de la relation financière. Remarquons ici les avantages comparatifs indéniables de l'avance sur salaire dans les perceptions qu'en ont les travailleurs : travailler dur pour rembourser, quitte à impliquer femmes, anciens et enfants, est considéré comme un acte moins risqué et moins humiliant que de perdre ses bijoux ou sa terre (prêteurs sur gage) ou de tomber dans l'engrenage des taux d'intérêt cumulés (sociétés financières et prêteurs itinérants).

Si cette « frénésie » d'endettement semble être la règle, le degré d'endettement et sa nature sont étonnamment variables non seulement d'une famille à l'autre, mais aussi d'un village à l'autre. Seule une analyse au cas par cas de la construction sociale de ces dynamiques « sociofinancières » leur donne une intelligibilité : or la configuration locale des « marchés » de l'emploi est déterminante dans la mesure où gager sa force de travail est susceptible de représenter, en termes de montants, l'une des principales sources d'accès au crédit.

Des travaux antérieurs sur la diversité des formes et des « circuits » de migrations saisonnières en Inde mettaient en évidence le lien étroit avec la diversité d'opportunités agricoles des zones d'origine, elle-même liée à la distinction entre zones sèches et zones irriguées [Landy, 1994a, 1994b ; Racine, 1994]. Dans les villages où ont été menés nos études, cette distinction reste fortement opératoire. Historiquement, les mouleurs de briques sont originaires de zones sèches, même si un nombre croissant de travailleurs viennent désormais de zones irriguées, en particulier celles ayant opté au cours des dernières décennies pour des cultures moins intensives en main-d'œuvre.

Limitons-nous ici aux travailleurs originaires de zones sèches. La terre est rocailleuse et calcique, l'eau est rare, les paysans se limitent à une seule production annuelle et se concentrent sur les cultures peu consommatrices en eau (riz, arachides et quelques céréales). Au fil des années l'écart s'est creusé entre ceux qui

11. La *colony* est la partie réservée aux « intouchables » (ici les *Paraiyars*), tandis que l'ur regroupe toutes les familles non « intouchables ». Ici en l'occurrence il s'agit principalement de *Vanniars*.

ont réussi à se forer un puits et à l'optimiser et les autres. Pour ceux-là, l'alternative a consisté à migrer une partie de l'année dans les briqueteries. Le processus a démarré il y a environ vingt-cinq ans, et s'est progressivement transformé en une stratégie à la fois permanente, collective et familiale (par opposition aux zones irriguées où la migration saisonnière dans les briques est une stratégie à la fois plus récente, plus individuelle et pensée comme transitoire). Aujourd'hui près de 90 % de la population des *colony* (quartiers réservés aux basses castes) migre. Emmener tout ou partie des membres en âge de travailler est quasi-systématique (près de 90 % des migrants fonctionne ainsi ; la taille du groupe est en moyenne de 2,7 personnes) et sauf événement exceptionnel (en général problème de santé) la migration est systématique (80 % d'entre eux ne se sont jamais arrêté). Les villages sont donc déserts une partie de l'année.

Une étude de cas : un village localisé dans une zone sèche

Nous nous limiterons ici à une étude de cas : la *colony* de Kamaraj Nagar, situé à l'ouest de la grande route qui relie Villipuram à Panruti. Il s'agit d'un village localisé dans une zone sèche, qui a pour particularité d'être relativement récent, créé dans les années 1960 dans le cadre des politiques de redistribution des terres. Une cinquantaine de familles, originaires d'un village situé à une trentaine de kilomètres, sont venues s'installer ici avec la promesse d'acquisition d'un lopin de terre. Certaines ont été relativement bien servies (entre 6 et 15 acres), d'autres attendent toujours leur part et il a fallu attendre plus de 30 ans pour obtenir les titres de propriété. Du fait de l'absence totale d'irrigation, l'agriculture n'a jamais été très rentable et les premiers départs pour les briqueteries datent des années 1980. Les sécheresses successives des vingt dernières années ont accéléré le processus. Aujourd'hui, toutes les familles de la *colony* sans exception dépendent du travail dans les briqueteries pour leur subsistance. Pour les sans terre, c'est une question de survie. Les mieux lotis n'ont pas abandonné l'agriculture mais complètent avec les briques, certains comme recruteurs de main-d'œuvre, d'autres comme simples travailleurs.

Non seulement le village est désert six à sept mois par an, mais il est mal entretenu. Rocailles, terres en friches, zones marécageuses donnent un sentiment d'abandon. Les habitations sont toutes très sommaires. Sur 45 maisons, on en compte trois en dur. Un temple de fortune a été construit récemment. L'État semble également bien absent : pas de route bitumée, le programme « électricité pour tous » n'a jamais vu le jour, les quelques connections sont privées ; un réservoir vient enfin d'être construit, après des années de négociations. Mise à part le programme initial de redistribution de terres, les familles affirment n'avoir jamais bénéficié de quoi que ce soit et on sent un certain fatalisme : « on n'intéresse pas les politiques, ils ont peur qu'on ne vote pas puisqu'on est migrants », nous disent-ils. Les ONG sont également absentes et la raison est probablement du même ordre : comment assurer une continuité avec une population migrante ? Le premier *self-help-group* (groupe éligible au microcrédit) a été créé récemment, mais en l'absence de service spécifiquement adapté aux migrants, on peut craindre qu'il disparaisse rapidement.

« Les briques ? C'est à la fois notre or et notre Dieu » : c'est ainsi qu'un ancien du village concluait l'une des longues et nombreuses discussions que nous avons eues avec plusieurs familles sur ce thème. Non pas que les villageois vouent une admiration sans limite aux propriétaires de briqueterie : la plupart d'entre eux sont au contraire très lucides sur le degré d'exploitation dont ils font l'objet « ils s'engraissent avec notre sueur », disait par exemple une femme qui migre depuis plus de vingt ans. Mais ils sont parfaitement conscients de leur degré de dépendance à l'égard du secteur. Dans l'imaginaire collectif, migrer dans les briqueteries est considéré comme la spécificité de ce village, personne ne questionne cet état de fait et rares sont ceux qui envisagent une autre activité. Devenir recruteur de main-d'œuvre est leur seule perspective de mobilité sociale *via* l'emploi. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à tenter l'expérience, avec plus ou moins de succès.

Se limiter aux briqueteries ne signifie pas pour autant s'y soumettre : les trajectoires personnelles et familiales mettent en évidence une diversité de techniques visant à optimiser le système et à en tirer le meilleur parti. Or optimiser le système, cela signifie surtout, en tout cas pour une partie d'entre eux, *maximiser le montant de l'avance*. « L'ancienneté » au sein du secteur leur donne de toute évidence un meilleur pouvoir de négociation que dans les zones irriguées. On le perçoit dans leurs propos, très vindicatifs à l'égard des propriétaires et des recruteurs. Citons le cas de cette femme qui migre depuis vingt cinq ans : elle nous affirme qu'elle a changé chaque année de briqueterie (et dix fois de recruteur) et que c'est une stratégie absolument délibérée : en restant avec le même employeur, dit-elle, on court le risque d'être considérée comme une personne « bon marché » et « facile ». Mais c'est aussi ce que révèlent les chiffres, puisque l'avance par tête est en moyenne plus élevée que dans les zones irriguées où les gens migrent depuis moins longtemps.

L'avance permet de manger et de soigner : elle est d'abord et avant tout une question de survie, c'est évident. Pour ceux qui sont travailleurs agricoles journaliers pendant la saison creuse (soit environ 6 mois), les revenus dépassent difficilement 3 000 Rs, ce qui est nettement insuffisant pour se nourrir. L'avance joue également un rôle déterminant pour ceux qui exploitent la terre, puisqu'elle est utilisée en partie pour les investissements agricoles. L'avance permet également de se loger : dans ce village, les quelques maisons en dur ont été financées ainsi. Les autres, aussi sommaires soient-elles, exigent néanmoins quelques dépenses d'entretien qui sont, là encore, financées par l'avance. Enfin et surtout, l'avance joue un rôle central dans les alliances matrimoniales. Alors que les revenus annuels dans ce village dépassent difficilement 20 000 Rs, il est courant aujourd'hui de dépenser 50 000 à 100 000 Rs pour le mariage d'une fille. Or c'est bel et bien l'avance qui permet de dépenser autant. Certains complètent avec des revenus agricoles et la vente de biens (bétail, terre, bijoux), mais pour les autres, l'avance joue un rôle décisif, direct à travers les sommes qu'elle procure, mais aussi indirect puisqu'elle joue un rôle de garantie auprès d'autres créanciers. À l'heure actuelle (octobre 2006), un couple peut espérer obtenir entre 10 000 et 13 000 Rs d'avance pour une saison. Des « arrangements » de nature diverse permettent néanmoins d'obtenir jusqu'à 50 000 Rs : entente avec une ou plusieurs familles de la *colony*

qui migrent aussi et que l'on remboursera la saison suivante (parfois avec intérêt) ; entente avec le recruteur qui accepte de donner deux années d'avance.

Le statut de migrant leur coupe l'accès à certaines sources de liquidité. Les prêteurs itinérants (*tandal*), que l'on trouve dans la plupart des villages, ne sont pas présents ici : pour eux au contraire la migration est un risque, puisque c'est la régularité des relations qui garantit le remboursement. Inversement le statut de migrant leur donne un accès facile à d'autres sources d'emprunt auprès « des gens de l'ur ». Si les « gens de l'ur » acceptent de prêter, c'est bel et bien qu'ils ont l'assurance d'être remboursés via l'avance, et certains demandent d'ailleurs au recruteur de se porter garant. Au final, il est possible d'obtenir en une seule fois des sommes de 60 000 à 70 000 Rs.

Si une certaine flexibilité existe quant au remboursement, ne pas s'acquitter de son dû reste néanmoins exceptionnel. Il arrive que des *maistries* peu expérimentés se fassent duper, mais les propriétaires, souvent issus des castes dominantes (principalement les *Reddiars*), disposent d'alliances multiples empêchant toute forme de dissidence : alliances avec les *leaders* des villages d'origine des migrants, qui vont ainsi intervenir en faveur du propriétaire en cas de fuite des travailleurs ; alliances avec les *leaders* des villages où sont implantées les briqueteries – sous forme principalement de donations au temple, éventuellement d'investissements dans des infrastructures locales (en particulier les routes) –, ce qui évite ou limite les réticences éventuelles à l'égard de l'emploi de main-d'œuvre migrante ; alliances également avec un ou plusieurs partis politiques, lesquelles protègent contre les éventuelles sanctions de la part des autorités publiques¹². Certains propriétaires nouent également des alliances avec des partis engagés dans la défense des basses castes afin de se protéger contre d'éventuelles actions collectives au nom de la lutte contre la discrimination envers les basses castes.

Conclusion

Les travaux de Jean-Luc Racine [1994] mettaient en évidence la construction sociale et historique de filières de migration fortement segmentées, cette segmentation leur conférant au fil du temps un caractère quasi-irrévocable. On en a ici un exemple saisissant, et l'avance joue un rôle déterminant dans ce processus d'irréversibilité. Certes, l'ancienneté dans le secteur permet aux travailleurs de développer des capacités de négociation et dans une certaine mesure des stratégies de contournement du système, mais simultanément elle renforce la dépendance des travailleurs et de leur famille à l'égard de la filière. La propension à s'endetter est désormais telle que les travailleurs n'ont plus aucune alternative. L'avance et les

12. La plupart des briqueteries ne respectent pas les législations suivantes : *Bonded Labour Act* (1976), *Prohibition of Child Labour in Hazardous Industries Act* (1970) ; *Employment Provident Fund and Miscellaneous Provisions Act* (1971), *Factory Act* (1948), qui réglemente les horaires de travail et prévoit des compensations pour les heures supplémentaires, *Inter-State Migrant Workmen Act* (1979) – qui prévoit des mesures spécifiques (habitat, mesures sanitaires, etc.) lorsque plus de 50 % de la main-d'œuvre de l'entreprise est d'origine migrante.

autres formes de crédit auquel elle donne accès sont pleinement intégrées dans les modes de gestion familiaux de la liquidité ainsi que dans les aspirations individuelles et collectives, en particulier les alliances matrimoniales. L'avance est au cœur de la construction sociale des configurations locales de l'emploi et du crédit mais aussi des formes de mobilités sociale, ou du moins vécues comme telles.

On peut se demander dans quelle mesure cet accès relativement facile à l'emprunt n'a pas accéléré la surenchère des mariages, tant au niveau des aspirations des migrants que des sollicitations de l'entourage, parfaitement informé des opportunités financières des migrants. À la suite de Karin Kapadia [1996, 2002], on peut également s'interroger sur la manière dont les alliances matrimoniales constituent une autre facette de la servitude, bien plus subtile que celles de nature strictement économique et financière. Dans la lutte permanente de statut entre individus et entre groupes sociaux, et dans un contexte où les perspectives de mobilité par l'emploi sont fort limitées, consommer et dépenser deviennent des armes essentielles, et la dot en est au cœur. C'est une question de dignité et de prestige qui est autant d'ordre individuel, familial (par exemple un « bon » père est jugé en fonction de sa capacité à dépenser pour la dot de sa fille) que collectif (la concurrence entre communautés sur un même territoire se joue en partie à travers les dépenses de prestige). On a le sentiment dans l'étude de cas présentée ici que les travailleurs ont abandonné toute perspective de mobilité via l'emploi – si ce n'est pour les recruteurs, mais les places sont chères – et que les alliances matrimoniales représentent leur seule aspiration. De telles alliances permettent sans doute de maintenir l'honneur et la dignité des familles, en particulier des hommes, tout en les enfermant dans des trappes à pauvreté¹³, et tout en renforçant les discriminations de genre qu'il faudrait également détailler dans une autre réflexion.

Évoquons enfin brièvement pour finir le rôle de l'État et de la « société civile ». Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle des autorités publiques : dysfonctionnements des inspections du travail, illisibilité des textes de loi, effets pervers de programmes sectoriels ou de discrimination positive, dont deux exemples ont été donnés au fil du texte. Contentons nous ici d'un seul point, celui des salaires. Face aux accusations éventuelles sur l'exploitation de la main-d'œuvre, les propriétaires de briqueterie ont un argument de force : en 2004, le salaire officiel pour les mouleurs est fixé à 108 Rs pour 1 000 briques, or eux prétendaient offrir 140 à 160 Rs... Ils omettent ici de mentionner les déductions diverses (en particulier celles liées à la production « endommagée » et à la commission du recruteur de main-d'œuvre). Au final, le salaire réel tournait à cette époque autour de 110 Rs, ce qui est nettement moindre que les montants annoncés, tout en étant légèrement supérieur au montant du salaire légal... et c'est là que le bât blesse puisque ce montant est absolument incompatible avec un revenu décent et avec des conditions de travail décentes. À l'instar de ce qui s'est produit dans d'autres régions de l'Inde

13. Pour une réflexion sur les rituels sociaux et religieux comme mode de résistance des classes populaires mais aussi comme mode d'enfermement et de reproduction du *statu quo*, voir par exemple Gooptu [2001, p. 19 et suiv.] et De Neve [2005].

[Breman, 1996, p. 190 et suiv.], on peut émettre l'hypothèse que le montant du salaire minimum est très largement dicté par les employeurs, et reste déterminé principalement en fonction d'un taux de profit considéré comme acceptable pour le secteur.

Quant à la « société civile », nous nous limiterons également à une seule remarque : les effets pervers des mesures de libération de travailleurs « asservis » survenues en 2004 et initiées par des ONG. À écouter les employeurs, et sur ce point ils ont probablement raison, les travailleurs en jouent, les menacent, hésitent de moins à moins à s'enfuir sans avoir soldé leur dette. Leur conclusion est donc la suivante : le principe de l'avance est d'autant plus nécessaire pour discipliner une main-d'œuvre manipulée, de plus en plus rebelle et infidèle. Il en va de même de la compression des coûts du travail puisque la fuite provoque des pertes qu'il faut bien compenser... Sur ce point ils ont tort : les pertes sont exceptionnelles, nous l'avons mentionné plus haut. Toujours est-il que les propriétaires disposent d'arguments infaillibles pour contrer d'éventuels reproches quant à leur mode de recrutement et de paiement.

BIBLIOGRAPHIE

- BREMAN J. [1996], *Footloose labour : working in the Indian Informal economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BREMAN J. [2004], *The making and unmaking of a industrial working class*, New-Delhi, Oxford University Press.
- BHUKUTH A., BALLETT J. [2006], « Is Child Labour a Substitute for Adult Labour ? A Case Study of Brick Kiln Workers in Tamil Nadu, India », *International Journal of Social Economics*, vol. 33, n° 8, August, p. 594-600.
- BYRES T.J., KAPADIA K., LERCHE J. [1999], *Rural labour relations in India*, New Delhi, India research Press.
- CHANDAVARKAR R. [1994], *The Origins of Industrial Capitalism : Business Strategies and the Working Classes in Bombay, 1900-1940*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DE NEVE G. [2005], *The everyday politics of labour. Working lives in India's informal economy*, New-Delhi, Social Sciences Press.
- GUPTA J. [2003], « Informal Labour in brick Kiln. Need for Regulation », *Economic and Political Weekly*, August, n° 2, p. 3282-3292.
- GUÉRIN I., BHUKUTH A., PARTHASARTHY VENKATASUBRAMANIAN G. [2007], « Labour in brick kilns », *Economic and political weekly*, February, p. 599-606.
- HARRISS J. [1992], « Does the “depressor” still work ? Agrarian structure and development in India : a review of evidence and argument », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 19, n° 2, January, p. 189-227.
- HARRISS-WHITE B. [2003], *India Working. Essays on society and economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HARDIMAN D. [1996], *Feeding the Baniya. Peasants and usurers in Western India*, New-Delhi, Oxford University Press.
- KAPADIA K. [1996], *Siva and her sisters. Gender, Caste and Class in Rural India*, Delhi, Oxford University Press.

- KAPADIA K. [2002], « Translocal modernities and transformations of gender and caste », in K. Kapadia (éd.), *The violence of development. The politics of identity, gender and social inequalities in India*, New-Delhi, Kali for Women, p. 142-182.
- LANDY F. [1994a], *Paysans de l'Inde du Sud*, Paris, Karthala-IFP.
- LANDY F. [1994b], « Migration et enracinement dans le Maidan », in J.-L. Racine (éd.), *Les Attaches de l'homme. Enracinement paysan et logique migratoire en Inde du Sud*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, p. 79-142.
- POUCHEPADASS J. [1980], « L'endettement paysan dans le Bihar colonial », in C. Malamoud (éd.), *La dette*, Paris, EHESS, coll. *Purusartha*, vol. 4, p. 165-205.
- POUCHEPADASS J. [1996], « Le monde rural », in C. Jaffrelot (éd.), *L'Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard, p. 316-348.
- PRAKASH A. [2006], « Towards Understanding the Nature of Labour Market in Brick Kilns », *Contribution au colloque « Labour relationships, identities and bondage »*, Institut Français de Pondichéry/Human Institute of Human Development/International Labour Organisation/Maison des sciences de l'Homme, Pondichéry, 7-9 février.
- RACINE J.-L. (éd.) [1994], *Les Attaches de l'homme. Enracinement paysan et logique migratoire en Inde du Sud*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme.
- RACINE J., RACINE J.-L. [1995], *Viramma. Une vie paria. Le rire des asservis*, Paris, Plon.
- SRIVASTAVA R.S. [2005], « Bonded labour in India : its incidence and pattern », Working Paper Declaration/WP/43, 46 p.